



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

COMMISSION DES ARBITRES PV N°21 – du 08/06/2024

Présidence : AMZALLAG Simon

Présents : FAURE Noël, BERSAN Maxime, SOULE Halidi, OURS Sébastien, BALLAND Thierry, GRISONI Joël, VIALE Patrice

Excusés : DARINI Jean-Paul, CHIRON Marc, MUNOZ Estéban

Absents non excusés :

Assiste à la séance :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

SECTION : ADMINISTRATIF

DECISION N°51 du 08/06/2024 : Classements et affectations 2024-2025

Article 16 du Règlement Intérieur de la CDA

Évaluation pratique

Pour les catégories D1, D2, D3 :

À l'issue de toutes les observations effectuées par un observateur dans une catégorie, l'observateur classe chaque arbitre au rang (1er, 2ème, 3ème, ...). Le rang génère à cet arbitre un nombre de points ; l'arbitre classé 1er se voit attribuer X points (X étant le nombre d'arbitres composant la catégorie), tandis que



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

l'arbitre classé dernier se voit attribuer 1 point. Un arbitre n'ayant pu être observé dans une catégorie n'est pas comptabilisé dans le nombre d'arbitres composant la catégorie.

Pour les autres catégories :

A l'issue de chaque observation effectuée par un observateur dans ces autres catégories (hors D1, D2, D3 et FUD1), l'observateur attribue une note à l'arbitre grâce au système de notation suivant :

L'observateur évaluera les items du rapport d'observation (19 items pour les AD1, 20 pour les JAD & D4) en attribuant un Point Fort (PF), une Qualité Acquisée (QA), un Point à Améliorer (PA) ou un Manquement Significatif (MS) pour chacun des items.

Un PF octroiera 2 points à l'arbitre

Un QA octroiera 1 point à l'arbitre

Un PA retirera 1 point à l'arbitre

Un MS retirera 2 points à l'arbitre

L'addition de tous les points génèrera une note à l'arbitre (entre 0 et 38 pour les AD1 ; entre 0 et 40 pour les JAD & D4).

À l'issue de la saison, la CDA effectuera une moyenne des notes reçues par l'arbitre sur l'ensemble des observations. Les arbitres seront classés ensuite au rang. Le rang génère à cet arbitre un nombre de points ; l'arbitre ayant obtenu la meilleure moyenne sera classé 1er et se voit attribuer X points (X étant le nombre d'arbitres composant la catégorie), tandis que l'arbitre ayant obtenu la moins bonne moyenne sera classé dernier et se voit attribuer 1 point. Un arbitre n'ayant pu être observé dans une catégorie n'est pas comptabilisé dans le nombre d'arbitres composant la catégorie. En cas d'égalité lors du calcul de la moyenne, les arbitres seront départagés par les éléments suivants : l'arbitre ayant obtenu le plus de « points forts » sur l'ensemble des rapports sera classé devant. En cas de nouvelle égalité, l'arbitre ayant obtenu le moins de « points à améliorer » sur l'ensemble des rapports sera classé devant. En cas d'un nombre d'observations différent, une pondération sera appliquée.

Évaluation théorique

À l'issue de tous les tests théoriques effectués par l'arbitre, la C.D.A classe chaque arbitre au rang (1er, 2ème, 3ème, ...). Le rang génère à cet arbitre un nombre de points ; l'arbitre classé 1er se voit attribuer X points (X étant le nombre d'arbitres composant la catégorie), tandis que l'arbitre classé dernier se voit attribuer 1 point.

Lors des évaluations théoriques, en cas d'ex-aequo sur le nombre total de points, l'Arbitre ayant obtenu le plus de points sur les 4 vidéos sera classé devant. En cas de nouvelle égalité, l'Arbitre ayant complété ses questionnaires le plus rapidement sera classé devant.



PÔLE

ADMINISTRATIF & FINANCIER

Calcul final

Les classements de chaque catégorie sont définis par l'addition des points ainsi obtenus lors des évaluations pratiques et des évaluations théoriques. En cas d'égalité, l'arbitre ayant eu le meilleur classement aux évaluations pratiques sera classé devant.

District 1

Arbitre	Class. Théorie	Class. Noël FAURE	Class. Thierry BALLAND	Classement	Affectation
BOLELLI Frédéric	7	6	7	7	D1
CREPIN Cyril	4	13	11	10	D1
DELMOTTE Rémi	5	1	3	1	D1
EL BALGHITI Hamid	8	3	1	3	D1
FAURE Patrick	1	8	2	2	D1
GUTIERREZ Julien	3	5	6	4	D1
LA CARIA Grégory	6	2	9	5	D1
LAAMRI Driss	12	11	8	11	D1
LAOUADI Salah	9	9	4	8	D1
MAADOUR Abdelmajid	2	10	12	9	D1
MEYNIER Jean-Paul	13	7	13	12	D2
MICHEL Florian	11	12	10	13	D2
OULHACI Sami	10	4	5	6	D1

District 2

Arbitre	Class. Théorie	Class. Estéban MUNOZ	Class. Marc CHIRON	Classement	Affectation
AIT EL MADANI Daoud	10	3	8	8	D2
BOREL Michel	9	11	6	10	D2
CHOLIN Bastien	7	1	9	6	D2
DAFRE Romain	5	8	3	5	D2
EME Yann	4	2	5	2	D1
HERMINE Olivier	12	4	11	11	D2
ILLIANO Christian	6	7	2	4	D2
LUCHARD David	2	10	1	3	D1
MAURICE Christophe	8	6	10	9	D2
RICHAUD Laurent	1	5	4	1	D1
SAIDI Mourad	11	12	12	12	D3
SMAALI Kadeffi	3	9	7	7	D2



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

District 3

Gr. A

Arbitre	Class. Théorie	Class. Sébastien OURS	Class. Halidi SOULE	Classement	Affectation
BAJON Sylvain	NC	-	-	NC	D3
BODJI Pierre	4	2	3	3	D3
BOUNADJA Mohamed	2	1	1	1	D2
LAOUADI Chérif	5	5	4	4	D3
OULHACI Ramzi	1	3	2	2	D2
RIBEIRO DE SOUSA Amelia	3	NO	NO	NC	D3
TABICH Abdelhafid	6	4	NO	NC	Mutation

NC : Non classé

NO : Non observé

Gr. B

Arbitre	Class. Théorie	Class. Noël FAURE	Class. Marc CHIRON	Classement	Affectation
BENSAYAH Miguel	5	6	6	6	D3
DOS SANTOS Joao	4	3	4	4	D3
HIS Mathieu	1	4	5	3	D3
JAUFFRET Mathis	3	2	3	2	D2
OUCHEN Ghazi	6	5	2	5	D3
OUCIEF Messaoud	2	1	1	1	D2

District 4

Arbitre	Class. Théorie	Class. Pratique	Classement	Affectation
BEN TAHAR Messaoud	5	NO	NC	D4
CHERRIER Claude	1	3	2	D3
CHOUABIA Maydi	2	2	1	D3
KHEDIM Djamel	3	4	3	D4
KHELAIPIA Farouk	6	NO	NC	D4
PETITJEAN Steven	4	5	5	D4
SAADANE Malik	7	1	4	D4

NC : Non classé

NO : Non observé



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Assistants District 1

Arbitre	Class. Théorie	Class. Pratique	Classement	Affectation
AABID Mehdi	1	4	2	AD1
BAUDVIN Christophe	2	6	5	AD1
CHABERT Jérôme	6	5	6	D2
FACHTALI Mustapha	8	1	3	AD1
GERARD Christophe	5	3	4	AD1
GIRAUD David	NC	NC	NC	AD1
GUERFI Kamel	9	NO	NC	AD1
GUERFI Karim	4	NO	NC	D3
JEACOMINE Nicolas	7	NO	NC	AD1
LEROY Didier	3	2	1	AD1

NC : Non classé

NO : Non observé

Suite à la réception du courrier de l'arbitre M. CHABERT Jérôme le 13/05 concernant son souhait d'intégrer la filière arbitre central

Suite à la réception du courrier de l'arbitre M. GUERFI Karim le 08/06 concernant son souhait d'intégrer la filière arbitre central

En application de l'article 17 du Règlement Intérieur, décide d'affecter :

M. CHABERT Jérôme : D2

M. GUERFI Karim, à titre exceptionnel, malgré la date de la demande, compte tenu qu'il n'y a aucun impact sur les effectifs cibles : D3

Assistants JAD

Arbitre	Class. Théorie	Class. Pratique	Classement	Affectation
ALBERTINI Alexandra	1	1	1	JAD AA



PÔLE

ADMINISTRATIF & FINANCIER

JAD

Arbitre	Class. Théorie	Class. Pratique	Classement	Affectation
AUGIER Lukas	NC	-	NC	JAD
BARATI Moevai	5	NO	NC	JAD
BLIGNY Alexis	4	1	2	D4
FAURE Joris	6	-	NC	JAD
FERRETTI Alicia	3	4	4	JAD
JAMU Ali	7	NO	NC	JAD
LEDUC Enzo	1	2	1	JAL
RESSOULI Aymane	NC	-	NC	JAD
VIAL Henry	2	3	3	JAL

NC : Non classé

NO : Non observé

Stagiaires

Arbitre	Affectation
ALENDIA Noah	JAD
BAYONA Ange	D4
BESNARD Nathan	JAD
BESNARD Nolan	JAD
BOYER Camille	JAD
DAHANE Youcef	D4
DAUVERGNE Nicolas	D4
DEWAELE Bruno	D4
DIBON Ilal	Stagiaire
DJUKIC Michel	Stagiaire
FACHTALI Magid	D4
LAAMRI Amin	JAD
OLIVE Alessandro	JAD
SEGUIN Valentin	JAD
SIAF Kelyan	JAD
CHAUVET CAYUELA Matteo	JAD
CUPILLARD Léon	JAD
KHEDIM Habib	D4
KONE Yaya	D4
LOUNIS Fares	D4
VANNUCCI Damien	AD1
VIAL Maxime	JAD